Chronique des vendanges et du temps qui passe

Par Alain GIBAUD
Conseiller municipal délégué à la Valorisation du Patrimoine

Nous sommes en septembre 1948. Le soleil à peine levé, la commune s'anime. Des voix fortes, d'où jaillissent les premiers éclats de rire, résonnent à travers les rues. Ce sont celles des « colles » (groupes) de vendangeuses et vendangeurs entassés dans les « pastières » (bennes basculantes) en route vers les vignes. Une atmosphère de fête encore rythmée par le claquement des sabots des chevaux avant que ceux-ci ne disparaissent au profit des tracteurs au cours de la décennie suivante.

Cette année 1948 sera la dernière durant laquelle on mettra en place le système de rationnement du Ravitaillement général destiné à faire face aux graves pénuries dont souffre la France de l'après-guerre. Pour la saison des vendanges, des « titres d'alimentation pour vendangeurs » sont émis par la Préfecture ou la Municipalité afin de nourrir la main-d'œuvre temporaire. Les vendangeurs (ou le régisseur du domaine) remettent ces coupons aux boulangers et épiciers locaux pour obtenir les denrées nécessaires. Un document à ce sujet nous apprend que, cette année-là, sont présents dans nos vignes 200 vendangeurs domiciliés dans la commune, 80 venant des communes alentour et 180 arrivant de l'extérieur (essentiellement Lozère-Aveyron et Espagne), soit 460 vendangeurs pour une commune qui compte à l'époque… 530 habitants ! En ces temps où le département fournit le « *vin de table quotidien de la France entière* », cela témoigne bien de l'importance au niveau local des activités liées à la vigne avec une surface cultivée conséquente et de gros rendements portés par le cépage aramon.

On note également qu'outre les nombreuses propriétés bien établies, beaucoup de familles cultivent un simple lopin de vigne destiné à la consommation annuelle familiale. Posséder des vignes est aussi un marqueur social de réussite. Et quand on demande quelle est sa profession à un vigneron ou un viticulteur, il répond « *Je suis propriétaire* », terme qui apparait souvent dans les documents officiels.

Un peu plus tard, au début des années 1970, je me souviens qu'une fois la rentrée scolaire effectuée, on remarquait que certains de nos camarades manquaient à l'appel. Ils n'étaient pas souffrants, ni en fugue pour échapper à l'école, mais tout simplement filles ou fils de viticulteurs et bénéficiant d'une dérogation officielle pour reporter leur rentrée afin de participer aux vendanges qui débutaient alors aux environs du 15 septembre. Ces élèves du Cours Moyen, en âge de tenir un sécateur ou d'aider à porter les paniers, se présentaient généralement le tout premier jour de la rentrée avec leurs parents pour se faire inscrire et récupérer leurs manuels, puis repartaient dans les vignes pour une ou deux semaines. C'était, pour les familles, le moyen de plonger cette jeune main-d'œuvre dans le grand bain tout en réalisant quelques économies. De retour à l'école, nos juvéniles vendangeurs n'avaient pas l'air traumatisés et plutôt contents de ces quelques jours passés à l'air libre dans une ambiance joviale. Mais les lois sur l'emploi des mineurs qui toléraient jusque-là cette tradition y ont mis fin en même temps qu'apparaissait dans nos vignes un engin novateur : la machine à vendanger. Impressionnante et efficace, elle nécessitait pour les petites exploitations du Pic Saint-Loup de se regrouper, et demandait des vignes palissées et des rangées longues avec un écartement large, faisant dire dans la commune que « *le viticulteur de 1978 ne peut plus planter ses vignes comme le faisaient ses parents* ». Bref, machine ou cueillette à la main, bio, enherbement… Si de nos jours chaque vigneron travaille selon ses idées et ses objectifs, quelque chose reste cependant immuable pour les vendanges : l'esprit de fête. ■